

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Adaptation de la forêt aux changements climatiques

N° action : 31

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

Cette fiche est en lien avec la FA 28.

- Contexte :

Pour faire face aux menaces induites par le changement climatique en cours, la forêt se doit de devenir à la fois plus résistante et plus résiliente. Il est acquis qu'une forêt diversifiée dans toutes ses composantes (au niveau des essences, des scénarios sylvicoles et des modes de traitement des peuplements, de la génétique, des (micro-)habitats) est beaucoup plus à même de faire face aux perturbations liées au changement climatiques et aux maladies. Cette forêt diversifiée n'excluant aucun type de sylviculture, la forêt mosaïque vise également à tirer parti d'une maximisation de la biodiversité et de ses bienfaits, notamment en matière de limitation des risques de crise généralisée. Aussi, elle répondra mieux aux services attendus par la société par une plus grande multifonctionnalité et des services écosystémiques accrus (par exemple, stockage du carbone, atténuation climatique, filtration de l'eau, production de bois d'œuvre ...)

Les enjeux sont de :

1. Promouvoir une gestion forestière axée sur la diversification, via la sensibilisation des gestionnaires et propriétaires du Parc national aux modes de sylviculture favorisant la (bio)diversité comme la sylviculture Pro Silva appliquée à la futaie mélangée irrégulière à couvert continu.
2. Promouvoir les modes de régénération favorisant les essences adaptées aux conditions stationnelles mais également les plus résistantes aux perturbations liées au changement climatique, en s'appuyant sur la régénération naturelle lorsque c'est pertinent (afin de promouvoir les génotypes locaux/régionaux, en raison du rôle de la diversité génétique à l'échelle du territoire dans la résilience des forêts face aux changements globaux) et sur la plantation lorsqu'il s'agit d'introduire de nouvelles essences sur une parcelle.
3. Favoriser les espèces les mieux adaptées aux changements actuels et futurs.

- Objectif :

L'objectif de l'action est de permettre l'expression d'une forêt riche, diversifiée et résiliente.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

- Méthodologie :

Plusieurs actions peuvent être menées en parallèle :

1. Sensibilisation des gestionnaires publics et privés par le biais de fiches techniques, de partages d'expériences et de formations (via les marteloscopes par exemple).
2. Etablissement d'un contrat de culture avec les pépiniéristes pour préparer la production de plants à l'échelle locale
3. Favoriser les essences d'accompagnement lors des travaux sylvicoles et des martelages, favoriser les peuplements existants à forte valeur biologique.
4. Favoriser la régénération naturelle là où elle est pertinente (conseils et subventionnements).
5. Favoriser la plantation d'essences indigènes adaptées dans les travaux sylvicoles prévus d'ici 2026 pour venir renforcer les espèces déjà présentes (conseils et subventionnements).
6. Création de zones laboratoires en forêt publique (2 par communes du territoire) pour tester différentes essences et provenances afin de préparer la forêt de demain.

- Localisation :

Forêts publiques et privées du Parc

- Public(s) ciblé(s) :

Propriétaires et gestionnaires forestiers